



Groupe Airbus France

Participation 2024 : Une année record !

Ce jour, mercredi 30 avril, s'est tenue la réunion portant sur les résultats économiques des différentes entités du Groupe (ramenées au périmètre France), prises en compte pour les calculs de la Participation au titre de l'exercice 2024.

Calcul de la Réserve Spéciale de Participation (exercice 2024)

Selon la formule légale	
Airbus SAS	84 533 675 €
Airbus Operations	100 149 002 €
Airbus Helicopters	0 €
Airbus D&S	0 €
Airbus Atlantic	0 €
Airbus ATR	0 €
GIE ATR	503 768 €
Navblue	0 €
DS Cyber	74 323 €
DS SLC	0 €

Selon la formule dérogatoire de l'accord signé par FO	
Airbus SAS	485 719 411 €
Airbus Operations	2 113 024 809 €
Airbus Helicopters	300 430 594 €
Airbus D&S	- 496 558 272 €
Airbus Atlantic	- 253 541 533 €
Airbus ATR	- 13 709 129 €
GIE ATR	17 657 134 €
Navblue	-12 982 909 €
DS Cyber	3 932 248 €
DS SLC	-12 363 498 €

RSP légale = + 185 260 769 €

RSP dérogatoire + 239 009 165 €

(+ 56% vs 2023)



La prime de participation au titre de l'exercice 2024 met une fois de plus en évidence le bénéfice de cet **Accord Groupe**.

Cet Accord porte les valeurs de solidarité inter divisions prônées par **FO**

Montant moyen Participation 2024
4472,99 € Bruts
 (+49% vs 2023)

Brut annuel	Montant fixe brut	Montant variable brut (Brut annuel x 0,026795)	Participation 2024 brute
25 000 €	2684	670 €	3354 €
35 000 €	2684	938 €	3622 €
45 000 €	2684	1206 €	3890 €
60 000 €	2684	1608 €	4292 €
75 000 €	2684	2010 €	4694 €
100 000 €	2684	2680 €	5364 €

Le montant de cette prime est le plus élevé jamais atteint dans l'histoire de notre Groupe !

Ce niveau record déclenche l'Accord de plafonnement de 2012 qui fixera le cumul "Participation, Intéressement, Supplément d'intéressement*" à un maximum de 7165 € bruts.

* Supplément d'intéressement : Airbus D&S et ATR

Nota : chaque salarié percevra la totalité du montant de sa Participation, le plafonnement éventuel du cumul se faisant sur les autres éléments.

Les modalités :

- Communication aux salariés (email) du 12 au 16 mai 2025
- Expression des choix des salariés sur le site Amundi du 20 mai au 3 juin 2025 inclus
- Versement sur paie et /ou transfert vers le dispositif choisi PEG / PERCOL fin juin 2025.



FO, vos emplois, votre pouvoir d'achat